

SEJOUR AU SKI 2020

Fiche d'inscription

(A partir du mercredi 11 décembre 2019 jusqu'au vendredi 17 janvier 2020)

Je soussigné(e).....inscrit mon enfant.....
au séjour ski à Super - Besse du **dimanche 1er au vendredi 06 mars 2020.**

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance et âge **(avoir 7 ans révolu le jour du départ) :**

Adresse :

N° tél :

Mail :

Pointure :

Taille (grandeur) :

Tour de tête :

Poids :

Régime alimentaire spécial :

Niveau de ski :

Confirmé (niveau flocon, 1^{ère} étoile, 2^{ème} étoile,...)

N'en a jamais fait

débutant (piou piou/ourson)

Souhaite acheter la médaille en fonction du niveau de ski de mon enfant (prévoir 8€ en espèce dans une enveloppe pour la médaille)

Montant de l'acompte versé :

Date du versement :

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-jointes. Je verse un acompte de 50% du coût du séjour pour valider l'inscription de mon enfant.

Le montant intégral du séjour devra être réglé avant le départ.

En cas d'annulation de votre part sans présentation d'un certificat médical, le montant total du séjour sera dû.

Le montant des Aides aux temps libres sera déduit au moment de la facturation du séjour.

Merci de bien vouloir nous transmettre la copie des aides aux temps libres 2020 dès réception du document.

Signature

SEJOUR AU SKI 2020



Le Centre Social Intercommunal des Portes du Morvan organise pour les enfants de **7 à 15 ans** :

**Un séjour d'une semaine au ski à Super – Besse (63)
Du dimanche 1er au vendredi 06 Mars 2020.**

Au programme :

- ski alpin, randonnée raquettes, patinoire du Mont - Dore, luge, boutiques à Super - Besse...
- hébergement au Centre FOL 23 Paul Léger

Tarifs :

Pour faciliter l'accès à ces moments exceptionnels aux familles ne bénéficiant pas de Bons Vacances, une aide financière pour les tranches 3 et 4, vous est apportée grâce au dispositif «Devis Temps Libre » et au soutien des CCAS de Lormes, Brassy et Bazoches.

	Tarif séjour ski avant aide	Reste dû après déduction des Bons Vacances à 16€/jour	Reste dû après déduction des Bons Vacances à 8€/jour	Reste dû après déduction Aide Devis Temps Libre	Reste dû après déduction Aide Devis Temps Libre
Quotient familial de 0€ à 450€	370€	274€			
Quotient familial de 451€ à 600€	380€		332€		
Quotient familial de 601€ à 750€	390€			375€	
Quotient familial à partir de 751€ et ressortissant MSA et autres	400€				390€

50% d'acompte seront demandés lors de l'inscription pour valider celle-ci (possibilité de régler en plusieurs fois). Le montant intégral du séjour devra être réglé avant le départ.

Le montant des Aides aux temps libres sera déduit au moment de la facturation du séjour.

Merci de bien vouloir nous transmettre la copie des aides aux temps libres 2020 dès réception du document.

En cas d'annulation de votre part sans présentation d'un certificat médical, le montant du séjour sera dû.

Inscriptions:

Les inscriptions sont à retourner au Centre Social au plus tard le **vendredi 17 janvier 2020** accompagnées du chèque d'acompte.

Informations utiles :

Une rencontre avec les familles des inscrits sera organisée le **vendredi 7 février 2020 à 19h à la Cité des Enfants de Lormes** afin de prendre connaissance et d'échanger autour :

- du projet pédagogique,
- du planning du séjour,
- du trousseau nécessaire (vous pouvez dès maintenant prévoir, une combinaison de ski, des après-skis, des lunettes de ski, 2 paires de gants et des grosses chaussettes).

LPMS - Ne pas jeter sur la voie publique